

## Compte rendu de séance

Séance du 3 Juillet 2019

L'an 2019 et le 3 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CATIN Régine Maire

**Présents** : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, Mme LION Sandrine, M. JOST François, Mme BAUDOT Martine, M. BEC Eric, Mme TRICHET Lousette, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, M. FONT Antoine, M. MONS Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURGEOIS Philippe à Mme LION Sandrine, M. LAURENT Fabien à M. VERITE Patrice, Mme JOLY Marie-Claude à Mme BAUDOT Martine, M. CAILLEUX Jacques à Mme CATIN Régine, Mme FOUACHE Marie-Paule à M. MONS Jean-Pierre  
Excusé(s) : Mme CHEVREUX Carole

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/06/2019

Date d'affichage : 24/06/2019

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 08/07/2019

et publication ou notification  
du : 08/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne-Marie

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu du précédent conseil municipal, sans remarque.

### **– Présentation de la charte du Parc Naturel Régional par Mr PONCHANT.**

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a été créé en 1996 ; actuellement il regroupe 117 communes dans deux départements : le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire et deux régions : Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

Le PNRLAT est géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion. La charte constitue le projet du parc naturel régional. Elle est en cours de révision depuis 2018 et jusqu'à 2023. Une fois réécrite, la charte sera validée pour une période de 2023 à 2038, avec 4 objectifs retenus par les groupes de travail :

- Vocation I : Placer le citoyen au cœur du territoire pour changer de modes de vie
- Vocation II : Reconquérir les biens communs naturels et paysagers
- Vocation III : Impulser le changement de pratiques et inventer de nouveaux modèles économiques
- Vocation IV : Anticiper les mutations territoriales pour réinventer l'aménagement.

### 1) Démission d'un conseiller municipal

Monsieur JOST François démissionne pour cause de déménagement dans une autre région, à compter du 31 juillet 2019.